



CARÊME 2024

« Le 3 x 3 », c'est très simple ... !

Dans sa lettre pastorale, notre archevêque nous a rappelé l'engagement chrétien de la fraternité et de l'hospitalité - notre projet pastoral en a aussi fait l'un des piliers essentiels de notre vie paroissiale.

C'est donc dans cette perspective, très simple et très concrète, que nous nous proposons de vivre, pendant notre carême, une démarche fraternelle et accueillante :

Trois personnes (ou couples) qui ne se sont pas choisis, s'invitent chacun leur tour à déjeuner ou à dîner durant le carême comme des frères, des enfants d'un même Père.

- **L'Equipe d'Animation Pastorale (EAP)** fera des groupes de 3 => 1 couple + 2 célibataires ; 2 couples + 1 célibataire ; 3 couples.

Les inscriptions seront réparties en 3 ensembles :

Cathédrale / Saint-Léon ; Saint-Denis / Saint-Matthieu ; Notre-Dame des Tables / Saint-Roch

- **Si vous le souhaitez**, il est également possible de proposer vous-mêmes un 3 x 3 en invitant d'autres paroissiens, que vous côtoyez lors des célébrations eucharistiques et à qui vous n'avez jamais parlé. Vous pourrez alors l'indiquer sur votre bulletin d'inscription en précisant les noms et prénoms de ces personnes.

Donc, chaque groupe organise un repas chez chacun des membres du groupe, donc 3 repas au total.

L'EAP vous propose un déroulé de repas : un temps de prière ; le repas (celui qui reçoit prépare le plat principal, les 2 autres se répartissent l'entrée et le dessert).

L'EAP donnera quelques pistes pour la discussion.

A l'inscription, merci de préciser s'il y a des contraintes : étage / sans ascenseur, taille de l'appartement qui restreint la possibilité de recevoir. . . etc



Bulletin d'inscription (1)

« Le 3 x 3 », c'est très simple ... !

Nom, prénom

Adresse mail N° de téléphone

Seul en couple Mes contraintes :

Mon clocher

Je souhaite inviter des paroissiens (avec qui je n'ai pas encore eu l'occasion de faire connaissance)

Nom, prénom :

Nom, prénom :

(1) Merci de déposer votre bulletin au secrétariat paroissial, **avant le 3 mars** !